



## REGLEMENT

### Article 1 : Organisation

NANCY RIV'ACTION est organisé par l'association sportive « Courir sur des Légendes », 54600 Villers les Nancy. [www.courirsurdeslegendes.fr](http://www.courirsurdeslegendes.fr)

### Article 2 : Principe

**NANCY RIV'ACTION est une course en allure libre sans chronométrage, ni classement, avec obstacles divers artificiels et naturels accessibles au grand public.**  
L'épreuve se déroule le Dimanche 30 avril 2017

### Article 3 : Concurrents

NANCY RIV'ACTION est réservé aux personnes majeures. Les mineurs d'au moins 16 ans sont autorisés à participer, sous réserve d'une autorisation parentale écrite, remise au moment de l'inscription.

**Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.**

### Article 4 : Déroulement de la manifestation

- A partir de 8h30 : Remise des dossards
- 10h00 : Départ de la première vague (200 coureurs)
- Vagues suivantes toutes les 10 mn

**Les participants doivent respecter le règlement de l'épreuve et le parcours établi.**  
**L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le parcours et les obstacles pour des raisons de sécurité et/ou météorologiques.**

### Article 5 : Parcours et obstacles

Le parcours : 8 km\* dans le stade Marcel Picot, les pistes cyclables et piétonnières des bords de Meurthe.

Exemple d'obstacles : Bottes de paille, pneus, barrières, tuyaux, matelas, structures gonflables, escaliers et franchissements divers...

Les participants doivent s'attendre à grimper, ramper, sauter, slalomer, etc. Des bénévoles seront chargés de veiller à la sécurité de certains obstacles et éviter bousculades et prises de risques inutiles.

**\*La distance est donnée à titre indicatif sous réserve des autorisations et de contraintes imposées à l'organisation.**

#### Article 6 : Encadrement sécurité

- Des bénévoles seront positionnés sur tout le parcours.
- Un encadrement médical sera assuré par un organisme de secours type Croix Rouge.
- Les règles de sécurité et de convivialité doivent être respectées scrupuleusement notamment lors du franchissement des obstacles sous peine d'exclusion de l'épreuve.
- **L'épreuve n'est pas prioritaire**, vous traverserez aux ordres des signaleurs. Une attention toute particulière sera portée aux promeneurs et usagers des bords de Meurthe.

#### Article 7 : Inscription

##### 7.1 Formalités administratives

**L'inscription s'effectue uniquement par paiement en ligne sur la plateforme : [www.chronopro.net](http://www.chronopro.net)**

**Chaque participant court sous sa propre responsabilité et devra fournir obligatoirement le jour de la course :**

**→ Un certificat médical datant de moins d'un 1 an de non contre-indication à la pratique de la course à pied et au franchissement d'obstacles en compétition.**

**ou**

**→ Un certificat médical datant de moins d'un 1 an de non contre-indication à la pratique d'un des sports en compétition listés ci-dessous.\***

**ou**

**→ Une photocopie de licence sportive en cours de validité à la date de l'Epreuve délivrée par l'une des fédérations listées ci-dessous\* portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de sa discipline en compétition**

**Ce document sera conservé par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.**

**Aucune décharge ne pourra être signée sur place en cas d'oubli.**

Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ou Facebook ne sera pris en compte.

##### 7.2 Droits d'engagement

- 25 € par coureur
- 23 € par coureur par groupe de 4
- 20 € par coureur par groupe de 10

L'inscription inclus :

- La participation à la course
- La collation d'accueil
- Le ravitaillement à l'arrivée
- Le t-shirt de la course

Vous pourrez vérifier votre inscription en ligne sur [www.chronopro.net](http://www.chronopro.net)

### 7.3 **Désistement**

Un coureur inscrit à Nancy Riv'Action ne pourra prétendre à être remboursé après le 16 avril.

### Article 8 : **Assurances**

Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une police d'assurance organisateur couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile.

**Chaque participant court sous sa propre responsabilité.**

### Article 9 : **Droits d'images et sponsoring**

De par leur engagement, les concurrents de **NANCY RIV'ACTION** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être diffusés par les organisateurs sur tous supports.

Contact organisation : [contact@courirsurdeslegendes.fr](mailto:contact@courirsurdeslegendes.fr)

**\* Liste des sports compatibles à l'épreuve NANCY RIV' ACTION : cf article 7.1**

Aikido  
Alpinisme  
Athlétisme  
Aviron  
Badminton  
Baseball  
Basket-Ball  
Biathlon  
Boxe  
Canoë-Kayak  
Capoeira  
Cyclisme  
Danse  
Escalade sportive  
Escrime  
Football  
Gymnastique  
Haltérophilie  
Hand-Ball  
Hockey  
Judo  
Jujitsu  
Karate  
Kick Boxing  
Krav maga  
Kung Fu  
Lutte  
Natation  
Rugby  
Soft Ball  
Squash  
Ski  
Street fight  
Taekwondo  
Tennis  
Triathlon  
Volley-Ball  
Water-polo